



# Compte rendu du conseil municipal du 6 septembre 2022

Sous la présidence de M. le maire OBARA Sylvain

## **Membres présents :**

M. Sylvain OBARA, Mme Anne RAMAND, Mme Maryse SANZEY, M. Fabien OBARA, M. David ROBERT, M. Romuald GARDEL, M. Pascal MARTINET, Mme Marie-Ange MOLLON (HACQUIN), Mme Myriam CHARLIER, M. Jean-Marc GILEWICZ

## **Membre absent excusé :**

M. Guillaume FEVEZ

## **Secrétaire de séance : M. GILEWICZ Jean-Marc**

\*\*\*\*\*

## **Ouverture de la séance à 19 h 00**

### **1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 01/07/2022**

Compte rendu approuvé à l'unanimité (10 voix)

### **2. Décision modificative du budget de fonctionnement**

Affaire Mr et Mme Landreville : Le provisionnement fait été sous-estimé et il manque 1 000€.

Pour information, la commune doit reverser 8 117€ à la famille.

1 000€ seront pris sur le budget de fonctionnement du compte 611 Contrats de prestations de service et seront reversés sur le budget de fonctionnement sur le compte 673 Titres annulés sur exercices antérieurs.  
10 voix pour

### **3. Point sur les travaux**

Route de Mazel et D 148 : des arbres malades ont été signalés et seront signalés à la DDT.

Fossé et arasement à faire à la sortie de Rembercourt direction Sommaisne, contact à prendre avec Mr Muel de la DDT.

Le rebouchage des trous chemin des Ruets sera fait après le 19/09 par la société Eurovia.

Le bicouche sera réalisé la semaine du 19/09 par l'entreprise Eiffage.

Prise de contact avec Mr Royer de Vivescia pour l'entretien en bordure de route aux abords du silo : Mr Royer se plaint de ne pas avoir le matériel nécessaire pour entretenir le silo et doit en discuter avec sa hiérarchie.

Les travaux rue JOIGNON devraient débuter courant octobre.

Cimetière : un bac de récupération des déchets verts a été mis en place. La poubelle rouge est désormais réservée uniquement aux déchets du type : pots de fleur, fleurs en plastique et emballages.

#### **4. Point sur les projets éoliens et photovoltaïques**

Champ éolien :

Les travaux de raccordements sont toujours en cours et les engins de chantier présents doivent passer sur certaines parcelles non moissonnées. Elles sont invitées à prendre contact avec les exploitants concernés. Les raccordements ENEDIS devraient être terminés fin 2022 et le montage des éoliennes en 2023.

Projet panneaux photovoltaïques :

A ce jour le règlement PLU de la commune interdit la pose de panneaux photovoltaïques au sol en zone agricole. La commune ne peut pas autoriser un tel projet s'il n'y a pas modification du PLU, qui est désormais de la compétence de la Codecom. Cette modification engendrerait un coût de 10 000€ pour la commune. La Codecom étant dans une démarche de PLUi, elle n'est pas favorable pour de telles modifications actuellement et préfère attendre la validation de ce dernier pour apporter les modifications nécessaires sans conséquence financière. La validation du PLUi serait à l'ordre du jour 2023/2024.

A noter que cela n'empêche pas l'avancement des projets en termes d'autorisations règlementaires.

#### **5. Sécurité : incendie et autres**

Extincteurs : les nouveaux extincteurs sont installés et tous les bâtiments communaux sont équipés et à jour du point de vue sécurité incendie.

Le contrôle annuel des extincteurs est prévu fin septembre/ début octobre.

15 septembre 2022 : contrôle des extincteurs pour les particuliers adhérents chez GROUPAMA qui ont dû recevoir une information.

DECI : défense extérieure contre l'incendie : poteaux & réserves - Nouveau règlement départemental :

Le SDIS ne fait plus qu'un contrôle visuel annuel des poteaux incendie.

La pesée, débit et pression, de poteau est désormais du ressort d'une société privée mandatée par le SMGG et doit s'effectuer tous les 3 ans. La dernière vérification a eu lieu en décembre 2019, une vérification doit être faite avant la fin de l'année 2022.

Selon les relevés, la couleur des poteaux peut varier, de plus les poteaux doivent être numérotés.

Coût de la vérification : - 35€ HT / poteau pour la société Protèg-habitat de Commercy

-ou 29€ HT / poteau pour la société EURL ID sécurité de Bar le Duc, prestations légèrement différentes.

Il y a 10 poteaux sur les 2 villages (9 à Rembercourt et 1 à Sommaisne).

La réserve à incendie sur la place du village possède un tampon en fonte mais ne possède pas de balisage incendie, afin de bien identifier cette dernière comme « réserve à incendie », un projet de marquage au sol sera proposé pour l'année prochaine.

Pose des poteaux le long du chemin des épis, le scellement des poteaux sera réalisé prochainement.

Enrochement le long du Marnusson, les pierres ont tendance à tomber dans le ruisseau, une solution pour essayer de stabiliser l'enrochement doit être recherchée et proposée.

Remarques reçues sur le stationnement du bus gênant sur la D902. Après réflexion, le conseil propose plusieurs emplacements : près du lavoir, rue des Fontaines le long de la cour de l'école (ancien pont bascule) ou sur la place Maurice Genevoix.

Concernant la vidéosurveillance, nous avons un accord préfectoral valable 5 ans.

Les choix technologiques des caméras sont faits, mais les câbles et les prises devront être achetés par un autre intermédiaire. Nous devons encore nous informer si nous sommes éligibles aux subventions de la DETR sans la pose par une entreprise.

## **6. Informations et questions diverses**

La maison de santé est à la charge de la CODECOM depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022 et accueille toujours le cabinet d'infirmières.

Fourniture de plaquettes contre les rongeurs : suite à la demande de particuliers pour la fourniture de plaquettes et après renseignements, la législation actuelle ne permet plus à la commune de fournir ces plaquettes aux particuliers.

Le logement de la mairie sera libéré le 12/09, à ce jour une personne est intéressée pour la location. Après étude de son dossier, nous ne donnons pas un avis favorable. Des documents complémentaires vont être demandés. Actuellement, le logement est toujours disponible à la location.

La cérémonie de la Vaux Marie aura lieu ce dimanche 11 septembre à partir de 8h45.

Une formation à l'utilisation de défibrillateur et aux gestes de 1<sup>er</sup> secours pour les élus est prévue le 24/09 matin.

Mémoire de nos villages : une conférence sur la guerre de 1870 est organisée la salle des fêtes mercredi 7 septembre à 20H.

La fête foraine est prévue à partir du 23/10, la mairie a demandé à ce qu'une solution soit proposée pour le traitement des eaux usées des forains.

Suite à la sécheresse de cet été, il est possible que certaines habitations aient subi des dégâts. Les administrés ayant constaté des dégâts sont invités à se faire connaître auprès de la mairie.

L'arrêté concernant la cour de l'école sera modifié pour que les élèves qui attendent le bus puissent attendre sous le préau de la cour à partir de 6h30.

Demande de prêt à titre gracieux de la salle Jean Gom de la part de Mme Gilewicz Natalia pour y proposer des séances d'initiation au Yoga gratuites pour les habitants de la commune de septembre à décembre 2022 les jeudis de 18h à 19h30. Le conseil donne un avis favorable à compter du 15/09.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15*

**Le Maire,  
Sylvain OBARA**